



PRESENTATION DE LA FORMATION AU BPJEPS AGFF 2015/2016

Présentation du Brevet Professionnel « Activités Gymnique Forme et Force » :

Le Brevet Professionnel AGFF est un diplôme d'Etat de niveau IV.

Il offre une formation professionnelle basée sur l'encadrement, l'animation de cours collectifs et d'activités individuelles, en fitness, musculation, méthodologie de l'entraînement et coaching.

La formation dure onze mois, en alternance obligatoirement, dans une structure d'accueil vous permettant de donner des cours collectifs et de gérer un plateau de musculation.

Les cours dispensés sont les suivants : connaissances du corps humain, pédagogie de l'entraînement individuel ou en cours collectif, communication et réglementation du secteur d'activités.

L'Institut des Métiers de la Forme est le premier et seul prestataire de formation en France à avoir obtenu l'Accréditation Européenne auprès de l'EHFA (*European Health and Fitness Association*). A ce jour, seules 25 écoles en Europe sont accréditées par cet organisme. L'enseignement est conforme aux attentes du Cadre Européen des Certifications, permettant ainsi aux diplômés de l'IMF d'acquérir l'équivalence européenne.



Le taux de réussite à l'examen 2014 est de **92%**, plaçant l'IMF sur le podium français des centres de formation.

Les débouchés :

A l'issue de la formation, 100% des diplômés reçoivent au moins une offre d'emploi à l'annonce des résultats.

Le BP AGFF vous permet d'être éducateur sportif, coach en club, centre de remise en forme, association ou dans les collectivités territoriales.

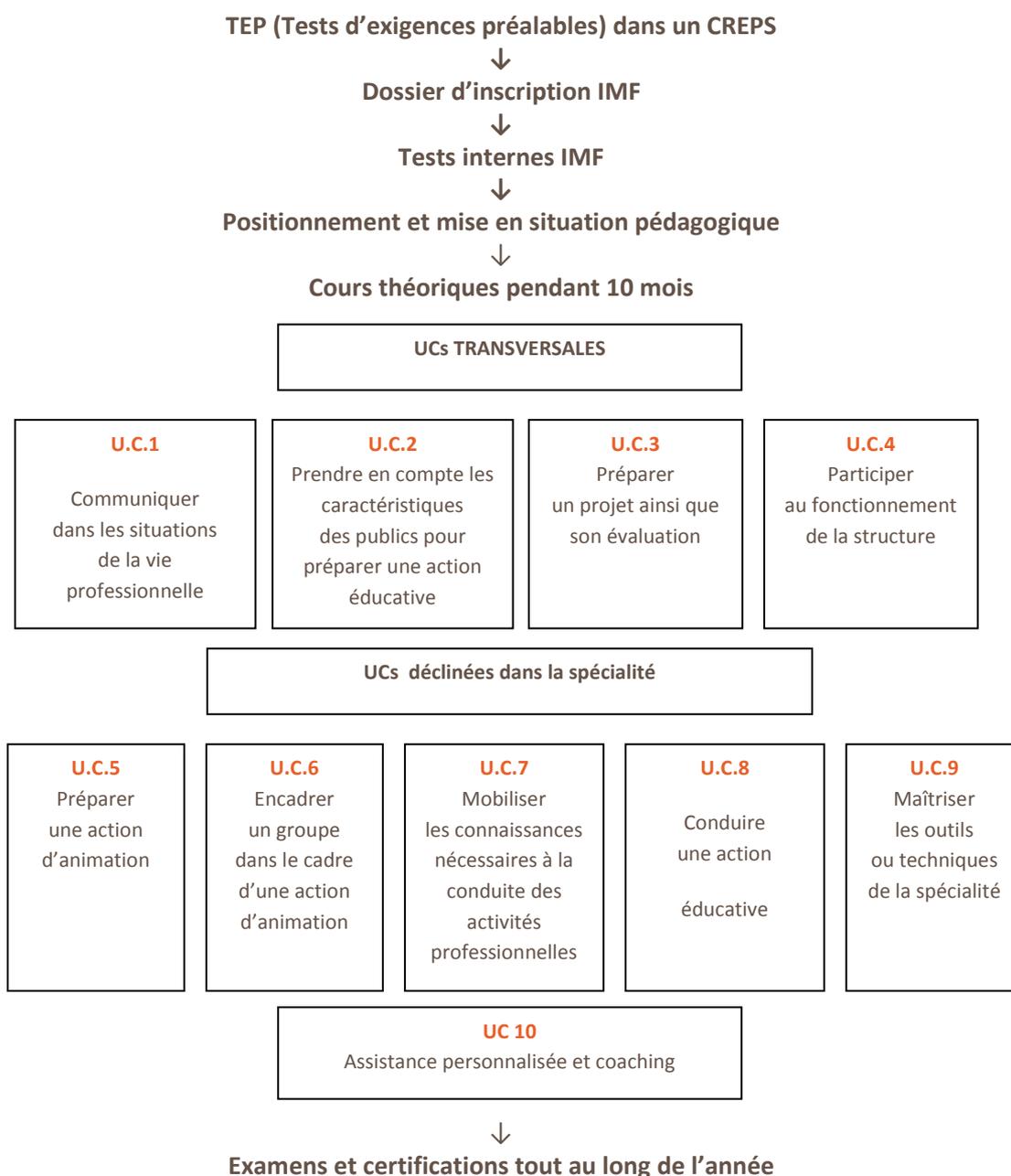


L'IMF vous propose :

- Un diplôme d'Etat, une formation de qualité
- Un secteur en pleine expansion qui recrute
- Une rémunération attractive dès la sortie de l'Institut

N'hésitez plus !

➤ **Échéancier :**



➤ **Organisation de votre année:**

Chaque semaine :

20h de cours théorique délivrées par les formateurs de l'IMF

4h par jour du lundi au vendredi soit le matin, soit l'après-midi, en fonction de votre classe.

15h de présence en structure d'accueil

C'est votre responsable qui décide de votre planning pour répartir ces 15h du lundi au dimanche.

= 35h/semaine

Il y a 8 semaines pendant l'année où vous n'aurez pas de cours théoriques et vous serez à temps plein dans votre structure d'accueil (35h/semaine) :

- 2 semaines en Août

- 1 semaine en octobre

- 2 semaines en décembre

- 1 semaine en février

- 2 semaines en avril



PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DÉTAIL DES TESTS IMF

1- Si vous n'avez pas déjà votre PSC1 (Prévention et Secours civique de niveau 1), vous devez le passer. Plus d'infos sur le site internet de la Croix Rouge Française.

2- Si vous ne les avez pas déjà passés et obtenus, vous devez réussir vos TEP (Tests d'exigence préalable) en **mention C et D auprès du Creps d'Ile de France. Plus d'infos et inscriptions sur le site du CREPS d'Ile de France rubrique TEP AGFF.**

(Si vous avez vos EPEF en mention C et D ils sont valables à la place des TEP)

*Si vous avez besoin d'aide pour préparer vos TEP, notre centre vous propose trois sessions de formation « **PREPARATION TEP** » fin décembre 2014, février 2015 et avril 2015. Plus d'infos et renseignements sur notre site internet.*

3- Renseignez-vous sur la formation BP JEPS AGFF, inscrivez-vous et pratiquez dans un club de sport pour vous entraîner, vous mettre à niveau...

*Si vous souhaitez découvrir et appréhender le contenu de la formation BP JEPS AGFF à venir, combler d'éventuelles lacunes, confirmer votre intérêt pour cette profession, anticiper un bon début de formation (sous réserve de la réussite aux tests d'entrée) et préparer vos TEP, notre centre vous propose une session de formation « **PRE-FORMATION BP JEPS AGFF** » de février à avril 2015. Plus d'infos et renseignements sur notre site internet.*

4- Imprimez et remplissez le dossier d'inscription aux tests internes IMF, propres à notre école, à envoyer **avant le 29 juin 2015.**

5- Entraînez-vous pour passer les tests internes IMF selon le descriptif ci-dessous.

6- Recherchez une structure pour vous accueillir en stage ou contrat de professionnalisation.



DESCRIPTIF TESTS IMF

TESTS GENERAUX : 3 épreuves

➤ **Test d'animation, de communication et de sécurité :**

Le candidat tirera au sort un exercice simple qu'il devra faire exécuter à un groupe de 4 personnes et ce, sans aucun geste de démonstration ou d'accompagnement

Des questions brèves suivront la prestation :

- *objectif de l'exercice*

- *risques potentiels et consignes impératives*

➤ **QCM Connaissances du milieu de la forme, des principales techniques pratiquées, de la culture générale et une dissertation d'une dizaine de ligne toujours sur le thème du sport :**

Ce test a pour but d'apprécier le niveau général du candidat dans les différentes matières impliquées dans la formation et d'apprécier son aptitude à suivre la formation.

➤ **Entretien de motivation :**

Les candidats seront mis en situation d'entretien d'embauche et ils devront nous convaincre de leur motivation

Pour satisfaire à ce test : le candidat devra obtenir un avis favorable

POUR LA MENTION C (COURS COLLECTIFS) : 1 épreuve

➤ **Test de suivi de cours de 50 min composé de :**

- *30 minutes de STEP dont 5 minutes d'échauffement*

- *10 minutes de renforcement musculaire*

- *10 minutes de stretching/posture*

Niveau requis : intermédiaire

Les enchaînements sont composés de pas de base. L'évolution conduit dans un premier temps vers des changements de direction, puis vers une coordination simple bras/jambes.

POUR LA MENTION D (HALTÈRES-MUSCULATION ET FORME SUR PLATEAU) : 1 épreuve

➤ Test de performance sur tirage au sort parmi:

- Soulevé de terre
- Squat
- Développé couché

| Barèmes | Soulevé de terre | Squat | Développé couché |
|---------|------------------|---------|------------------|
| FEMME | 1,1xPDC | 1xPDC | 0,7xPDC |
| HOMME | 1,4xPDC | 1,3xPDC | 1XPDC |

PDC=poids de corps

Notation homme et femme sur 10 points : 1 point par répétition validée

NB : Il est prévu avant chaque exercice et pour chaque candidat, un temps d'échauffement et de réglage des appareils. Le candidat ne dispose que d'une seule tentative.

Si l'intégrité physique du candidat est mise en jeu, le jury se réserve le droit d'arrêter l'épreuve à tout moment. La notation s'effectuera uniquement sur les répétitions validées par le jury. Le référentiel technique de chacun des mouvements est identique à celui des TEP.

IMPORTANT

Dates des tests de sélection : 1^{er} et 2 juillet 2015 en Ile de France, résultats le 3 juillet.

Positionnement : du 23 au 31 juillet 2015 (prévoir de ne pas partir en vacances durant cette période !!!!)

- *Seuls les candidats admis aux tests de sélection IMF auront accès au positionnement*
- *Le positionnement est une journée obligatoire, payante, qui permet la mise en place d'un parcours individualisé de formation.*

TARIFS :

>Frais d'inscription : 70€ TTC par chèque à l'ordre de : IMF

Puis, à payer seulement si vous êtes sélectionné après les tests IMF et si vous intégrez la formation:

>Frais de positionnement : 160€ TTC par chèque à l'ordre de : IMF

>Pack pédagogique obligatoire : 150€ TTC par chèque à l'ordre de : IMF

Ce pack contient, entre autre, un book (couleur) des cours de l'année avec photos...

>Formation de 740h : 8125.20€ TTC selon mode de financement choisi.





LES MODES DE FINANCEMENT

Réfléchissez et anticipez votre méthode de financement pour payer les 8125.20€ TTC de la formation : **ATTENTION : IL S'AGIT SOUVENT DE L'ETAPE LA PLUS DIFFICILE !!**

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- ✓ **Financement Personnel** : le paiement est possible en plusieurs fois sans frais (en 10x maximum).
- ✓ **Contrat de professionnalisation** (attention si vous avez +de 26a le jour de la signature du contrat pro., vous devez être inscrit auprès de Pôle emploi et avoir un n° d'inscription valide).

Si vous êtes salarié(e) en CDD ou CDI :

- ✓ **CIF** (Congé individuel de formation). Plus d'informations sur le site internet du FONGECIF

Si vous êtes actuellement sans emploi ou à temps partiel et inscrit à Pôle emploi (que vous soyez indemnisé ou non) :

- ✓ **Aide totale ou partielle par le Pôle emploi** (votre conseiller fera les demandes pour les dispositifs d'aides du Conseil Régional, du chéquier qualifiant...),
- ✓ Pour les moins de 26 ans, **aide totale ou partielle par la mission locale** de votre département : Votre contact vous renseignera sur les dispositifs d'aides de la Région et sur le Chéquier Qualifiant. Plus d'informations sur www.mission-locale.fr/

Pour tout renseignement :
Vous pouvez nous contacter.

☎ 01.43.70.05.33

✉ imf@cmgsportsclub.com



SYNTHESE DES MODES DE FINANCEMENT :

| Si vous êtes | Qui paye les frais d'inscription ? | Qui paye le positionnement et le pack pédagogique ? | Qui paye la formation ? | Quel est votre statut ? | Quel montant touchez-vous tous les mois ? |
|--|--|---|---|---|--|
| En financement personnel | Vous | Vous | Vous (possibilité de payer en 10x sans frais) | Stagiaire | Une gratification minimale de 2,875€ par heure de stage effectuée |
| En financement personnel + aide de pole emploi (ou aide mission locale) | Vous (sauf prise en charge exceptionnelle) | Vous (sauf prise en charge exceptionnelle) | L'aide qui paye directement l'organisme de formation + vous pour la différence (possibilité de payer en plusieurs fois) | Stagiaire | Une gratification minimale de 2,875€ par heure de stage effectuée. (Si vous êtes chômeur indemnisé vous pouvez également toucher vos ARE). |
| En CIF | Vous (sauf prise en charge exceptionnelle) | Vous (sauf prise en charge exceptionnelle) | Le FONGECIF (ou autre), vous n'avez rien à payer | Stagiaire | Le salaire de votre ancien emploi |
| En Contrat de professionnalisation | Vous | Vous | L'OPCA, vous n'avez rien à payer. | Salarié en CDD en contrat de professionnalisation | Un salaire défini selon votre âge et votre niveau de diplôme. |

Attention ces informations sont données à titre indicatif, sous réserve de modifications et dépendent des financeurs qui vous prennent en charge. L'IMF n'est pas responsable de votre mode de financement, l'organisme de formation vous aide seulement éventuellement à monter un dossier. Quoi qu'il arrive vous êtes redevable en tant qu'élève du prix de la formation si vous vous engagez, quel que soit votre mode de financement.

